

Le

Mensuel
d'informations
locales
et municipales
de Domont

Domontois



Retrouvez toutes les informations sur le site internet : www.domont.fr et sur la page : Ville de Domont

N° 269 - été 2021

SOMMAIRE

> Actualités

Festival de l'été :
Ça va être un Festival !



Page 3

> Actualités

La dernière séance du
cinéma de Domont,
ce n'est pas pour
demain !



Page 5

> Associations

Boîtes à livres :
Domont à la page !



Page 7

TEMPS FORTS

Mercredi 23 juin

Réunion publique

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la municipalité organise une seconde réunion publique afin de poursuivre la présentation des orientations du projet et recueillir vos remarques et propositions.

20h à 22h - Gymnase Charles de Gaulle
Renseignements :
☎ 01 39 35 55 00
www.domont.fr

DOMONT

Dans le cadre de
la révision générale
du Plan Local d'Urbanisme

RÉUNION PUBLIQUE

Mercredi 23 juin
de 20h à 22h

Gymnase Charles de Gaulle
75 rue André Nouet
☎ 01 39 35 55 00 - www.domont.fr

Jeudi 24 juin

Don de sang

Avec le concours de la Ville, l'Établissement Français du Sang organise une nouvelle collecte de sang à Domont. 1 don permet de sauver 3 vies ! Sachez qu'il n'y a pas besoin d'attendre pour donner son sang après la vaccination contre la COVID-19. Restons mobilisés.

14h30 à 19h30 - Gymnase du lycée
Rendez-vous sur
mon-rdv-donnesang.efs.sante.fr

EFSS
Établissement Français du Sang

#PRENEZ
LE RELAIS
VIEUX POUR NOUVEAUX

**Don de sang
DOMONT**

le jeudi 24 juin
de 14:30 à 19:30

GYMNASE GEORGE SAND
A PROXIMITÉ DU LYCÉE
67 AVENUE DE L'EUROPE

Collecte sur RDV : mon-rdv-donnesang.efs.sante.fr



ASSAINISSEMENT : Importants travaux avenue Jean Jaurès à partir du mois d'août

Page 2

Assainissement : importants travaux avenue Jean Jaurès à partir du mois d'août

En août va débuter un vaste chantier d'assainissement avenue Jean Jaurès, qui s'étendra d'abord du rond-point de Buja à la gare. Objectif : moderniser les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

C'était dans les tuyaux depuis plus d'un an. En août prochain, la Communauté d'Agglomération et le SIAH du Croult et du Petit Rosne vont engager un important chantier d'assainissement avenue Jean Jaurès, sur une portion s'étalant sur un peu plus de 200 mètres, de la sortie du rond-point Buja à la gare de Domont. Les travaux s'étaleront sur 6 mois et permettront de redonner un indispensable coup de jeune aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, situés sous la route. La chaussée, ouverte pour accéder aux canalisations, sera elle aussi refaite à neuf.

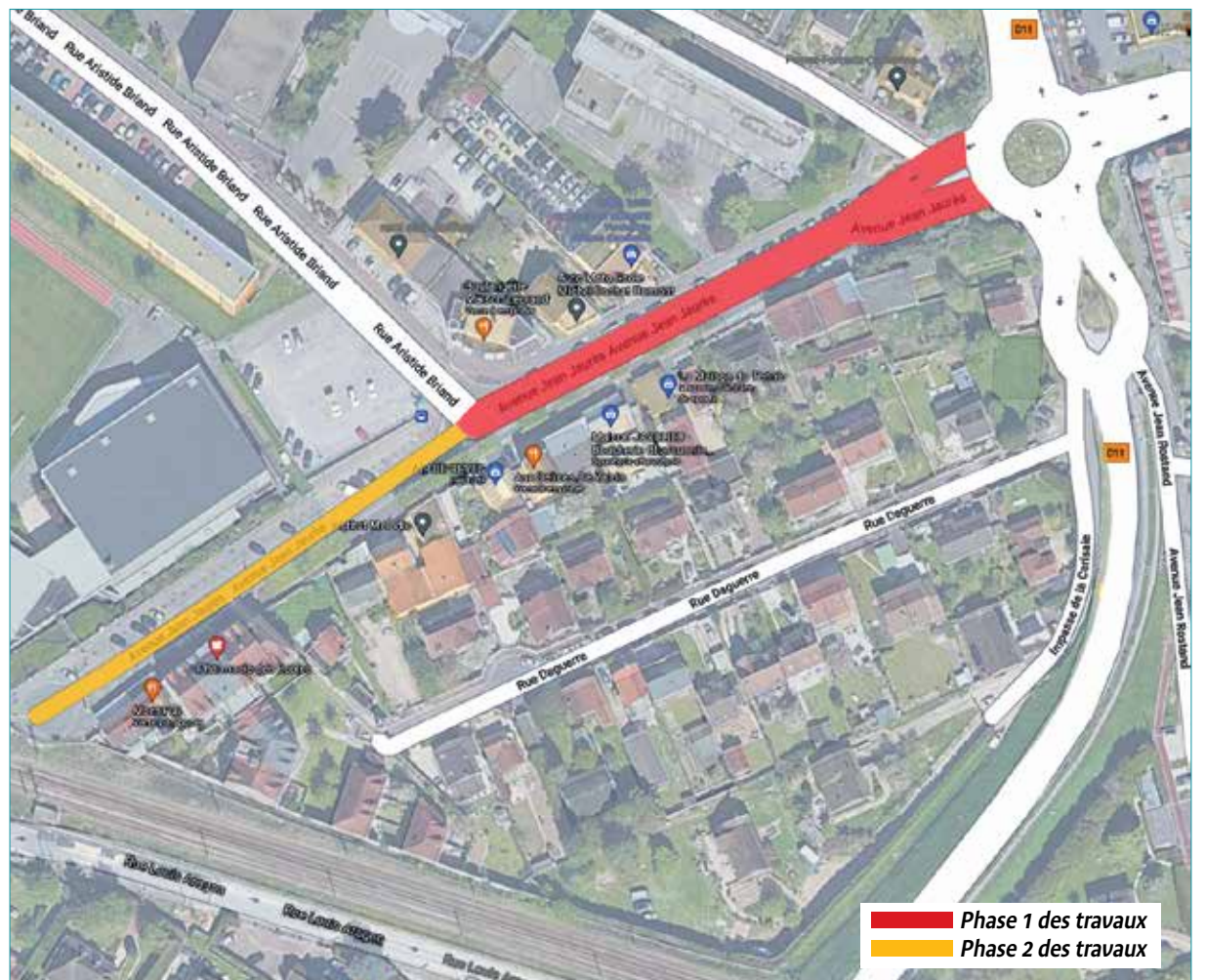
Un réseau d'eaux pluviales en bout de course

Très vétuste, le réseau d'eaux pluviales actuel commence à s'affaiblir, nécessitant des travaux urgents. L'usure des canalisations est telle qu'elle rend toute réparation impossible. Conséquence, la municipalité, qui gère la voirie, l'agglomération Plaine Vallée, qui gère l'assainissement à Domont et le SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne, maître d'ouvrage et propriétaire du réseau, n'ont pas d'autre choix que d'agir. Sans mauvais jeu de mots, il s'agit de la meilleure conduite à adopter compte tenu de la situation. Il a également été décidé de profiter de l'occasion pour refaire à neuf le réseau d'eaux usées sous la chaussée, et de vérifier l'ensemble des branchements d'eaux pluviales et eaux usées sur la voie publique [voir l'encadré].

Un plan de circulation adapté

Compte tenu de l'ampleur du chantier et de sa localisation, impossible d'agir sans impacter la vie du quartier. Il sera ainsi interdit de circuler et de stationner pendant toute la durée des travaux. Les résidents ne pourront passer qu'en-dehors des horaires de chantier, le matin et le soir. En conséquence, un plan de circulation va être mis en place afin de permettre aux usagers de contourner la zone, mais aussi aux bus d'emprunter un itinéraire alternatif. Le nécessaire sera fait afin de limiter autant que possible les perturbations, le but étant de permettre une mobilité de tous les habitants. Bien sûr, des mesures spécifiques seront également prises pour faciliter l'accès aux commerçants. Un dérangement inévitable au regard de la gravité d'une potentielle fuite, voire de l'effondrement du réseau d'eaux pluviales enterré. Ces travaux seront aussi l'occasion de construire un passage surélevé dans cette rue pour ralentir la vitesse des automobilistes, qui se situera au carrefour de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Aristide Briand. La priorité de la Ville reste la sécurité des Domontois.

UN CHANTIER EN DEUX TEMPS



L'appel d'offres a été lancé en mai et, à l'heure d'imprimer ces lignes, les entreprises retenues viennent d'être sélectionnées. En août, une première phase verra les équipes intervenir entre le rond-point et l'intersection de la rue Aristide Briand. La seconde partie concernera le reste de la rue, jusqu'à l'entrée de la gare. La durée du chantier, d'environ 6 mois, s'explique par la nécessité de reconstruire des réseaux complets, les anciens étant voués à être supprimés. Avant le début des travaux, les riverains, particuliers et commerçants, recevront un document du SIAH leur précisant le planning prévisionnel et les modalités de circulation et d'accès.

RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES, RÉSEAU D'EAUX USÉES, POURQUOI SONT-ILS IMPORTANTS ?

La conformité des branchements est une obligation réglementaire qui vise à la protection de l'environnement et à la santé publique, tout en garantissant le bon fonctionnement du réseau public d'assainissement. Celui-ci se compose de tuyaux distincts pour les eaux usées et pour les eaux pluviales. Chaque maison ou immeuble dispose donc de deux types d'évacuations, pour les eaux usées (toilettes, baignoires, éviers...) et l'autre pour les eaux pluviales (gouttières, grilles de sol). En cas de mauvais raccordement, les cours d'eau peuvent être pollués par des eaux usées censées être traitées. À l'inverse, acheminer des eaux pluviales en station d'épuration coûte de l'argent dépensé inutilement.

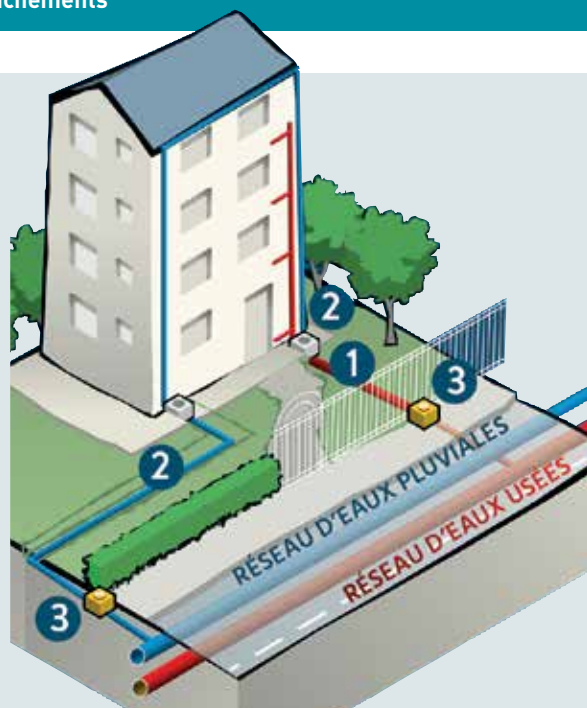
Sur le réseau public, c'est la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, titulaire de la compétence assainissement, qui s'assure des bons raccordements. Mais il est de la responsabilité de chaque habitant de vérifier la conformité des branchements de son propre logement. La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée peut vous octroyer un coup de pouce financier pour vous accompagner dans vos travaux de mise en conformité avec une aide allant jusqu'à 4 200 euros, sans conditions de ressources. Une participation est également possible, à hauteur de 1 000 euros, pour la déconnexion de vos eaux pluviales du réseau public (afin de les infiltrer sur votre parcelle ou de les stocker). La demande d'aide financière doit être adressée au service assainissement de Plaine Vallée.

Pour toute information complémentaire ou pour remplir un formulaire de demande d'aide, rendez-vous sur le site www.agglo-plainevallée.fr, rubrique L'environnement → L'assainissement → Vos démarches → Mettre en conformité ses branchements

UN ASSAINISSEMENT CONFORME, C'EST QUOI ?

EN ASSAINISSEMENT DE TYPE SÉPARATIF

- 1 Les canalisations d'eaux usées sont raccordées au réseau public d'eaux usées.
- 2 Les eaux pluviales sont prioritairement infiltrées dans votre parcelle ou raccordées au réseau public d'eaux pluviales.
- 3 Les boîtes de branchement des canalisations (ouvertures permettant la visite) sont visibles et accessibles. Elles sont situées en limite de propriété. Les anciennes fosses septiques sont vidangées, nettoyées et comblées, ou démolies. Les tuyaux d'évacuation de votre habitation, situés sous le niveau de la route, sont étanches et disposent d'un clapet anti-reflux.



QUESTIONS À MARTIN KAMGUEN ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ AUX SERVICES TECHNIQUES

Pourquoi ce chantier était-il indispensable ?

Les canalisations d'eaux usées et des eaux pluviales se sont fortement détériorées avec le temps et aujourd'hui, leur degré d'usure est très élevé. Cette situation dangereuse rend inévitables les dysfonctionnements et d'importants dégâts sur le réseau d'assainissement. Inutile de rappeler que ces dégâts seraient très graves, notamment pour les chaussées et autres bâtiments, en cas d'intervention tardive. D'où l'impérieuse nécessité de les changer. Cette détérioration des équipements date de plus d'un an, et ce temps a été nécessaire pour bien diagnostiquer les défauts, définir les travaux à faire, effectuer les démarches administratives et planifier les interventions...

Quelles mesures ont été prises pour limiter les nuisances ?

Nous avons conscience que ce type de chantier engendre forcément des perturbations. Tout sera donc mis en œuvre pour rendre ces désagréments le plus supportable possible. C'est la raison pour laquelle les travaux commenceront en août prochain, période de congés pour de nombreux riverains et autres utilisateurs des voies publiques. Ceci aura pour effet d'atténuer l'impact des travaux sur la vie des Domontois. Par ailleurs, à la suite de la fermeture partielle de la route pour changer les canalisations, tout sera mis en œuvre pour assurer la fluidité de la circulation. Parce que nous sommes conscients que ces derniers mois ont été très difficiles pour les commerçants en raison de la crise sanitaire, les mesures à prendre seront pensées pour qu'ils soient impactés le moins possible. Quoiqu'il en soit, il est préférable de supporter les désagréments d'aujourd'hui plutôt que de subir les désastres de demain en cas d'inaction. Nous comptons sur la compréhension de tous.

Ça va être un festival !

C'est le grand retour du Festival de l'été ! Dans le respect des mesures et des protocoles sanitaires, ce grand rendez-vous incontournable de la ville se tiendra en toute sécurité. Quatre concerts gratuits seront organisés à l'esplanade des Fauvettes pendant l'été. Demandez le programme.

Venez profiter du rythme de l'été à Domont. Le Festival de l'été promet des moments vibrants et chaleureux. 4 concerts sont à l'affiche : de la pop polynésienne au swing manouche en passant par la soul music, il y en aura pour tous les goûts. Prenez place.

Entrée libre dans la limite des places disponibles, avec une jauge de 1 000 personnes par soirée en raison des restrictions sanitaires.

Samedi 26 juin - 20h30 Vaiteani

En partenariat avec le festival Passworld

Écouter les Vaiteani c'est comme voir de la neige tomber sur un lagon. C'est inattendu et c'est beau. Avec leur premier album sorti en 2017, ils nous ont conviés dans leur monde : des chansons folk en tahitien et en anglais, loin de tout cliché. Un timbre de voix et des mélodies dont il est impossible de douter de la sincérité. Des textes forts mis en valeur par des arrangements qui rappellent la dentelle des élégantes robes que porte la chanteuse lors de ses concerts. Aujourd'hui, les Vaiteani évoluent et font glisser leur « folk polynésien » originel sur les sentiers de la pop fluorescente et de l'électro fine. Une transposition accomplie avec beaucoup de grâce qui demeure fidèle à l'ADN du duo. Toujours l'anglais parfait et le tahitien ancestral pour parler. Un deuxième album ambitieux qui marque, plus que jamais, la fusion de deux identités.

Places assises en raison du protocole sanitaire imposé.



Samedi 3 juillet - 21h Uptown Lovers

Uptown Lovers c'est la rencontre entre la chanteuse Manon Cluzel et la guitare de Benjamin Gouhier. Leur musique aux accents pop et aux textures acoustiques contagieuses traduit de façon claire leurs influences : le duo joue subtilement entre les ambiances nébuleuses de Mashell Ndégocello, la soul déchirante d'Amy Winehouse et le blues accrocheur de Tracy Chapman.

Uptown Lovers propose son premier album *By your side*, dans lequel Manon Cluzel en plus d'une voix généreuse et colorée nous offre aussi une interprétation singulière et poignante. Entre jazz, soul, folk ou encore R&B, le duo présente un album qui fait preuve d'un bel aboutissement. Accompagnés de David Bressat (claviers), Mathieu Manach (percussions) et Maud Fournier (violoncelle) à l'occasion du Festival de l'été, Uptown Lovers ne manquera pas de vous faire vibrer sur des compositions tout aussi souls qu'explosives.

Samedi 3 juillet - 14h Finale des Étoiles lycéennes



« Les Étoiles lycéennes », c'est un tremplin musical à destination des lycéens du Val-d'Oise. L'objectif ? Faire découvrir sa musique à des professionnels, jouer sur de belles scènes, bénéficier de conseils, participer à une superbe aventure et...

tenter de remporter sa place pour jouer dans le cadre de PREMIERE SEINE, un événement porté par le Festival Rock en Seine ! 4 groupes sont encore en lice. Bonne chance à tous ces jeunes talents.

Samedi 17 juillet - 21h Sanseverino

Un clown et un guitariste, un voleur de poules et un rockeur, un amateur de tango et un chevalier des arts des lettres, un chanteur et un amuseur, un peu acteur, un peu écolo, beaucoup artiste. Sanseverino clôt la cinquantaine avec une carrière longue comme le bras (qu'il a musclé) et va bientôt attaquer la prochaine décennie avec le même entrain (qu'il a éclectique).

Pour cette occasion, Sanseverino se produira en trio avec Blanche Stromboni à la contrebasse et Stéphane Huchard à la batterie. C'est un trio créé pour le plaisir de jouer, de se retrouver entre amis et faire des concerts devant des vrais gens !



Le conseil sécurité... Gare aux accidents domestiques en extérieur

Quand il fait beau, il est fort agréable de jardiner, jouer dans l'herbe, manger dehors autour d'un bon barbecue... Mais toutes les activités de plein air ne sont pas sans danger. Savez-vous qu'un accident domestique sur quatre se produit dans le jardin ? Comme le souligne le Lieutenant Mathieu, chef du centre de secours de Domont, « on enregistre avec l'arrivée des beaux jours de nombreux accidents domestiques liés, entre autres, à la manipulation de certains outillages ou à l'occasion d'un barbecue qui représente une source de blessure et de départ de feu. »

Or des gestes simples peuvent éviter certains incidents. Première règle à retenir : « Lire les notices d'emploi, s'équiper correctement avec des équipements de protection et faire preuve en permanence de vigilance et de prudence » explique le Lieutenant Mathieu.

On fait le point.



Les outils de jardinage

Sécateur, élagueur, taille-haie, râteau, pelle, tuyau d'arrosage... Utilisez vos outils à bon escient. Ne les laissez pas traîner au sol et rangez-les en lieu sûr après usage. Faites en sorte d'avoir un éclairage suffisant à l'extérieur. Lorsque vous tondez la pelouse, éloignez les enfants car des pierres ou des débris peuvent être projetés. Et cela va de soi, portez des chaussures fermées avec la tondeuse ; oubliez les tongs ! Idéalement, portez aussi des lunettes de protection. Enfin, si vous entreprenez des travaux en hauteur, soyez très vigilants car il n'y a pas besoin de tomber de très haut pour se blesser grièvement.



Les produits toxiques

Engrais, désherbant, insecticide, chlore... Suivez les consignes d'utilisation et de dosage recommandées par les fabricants. Idéalement, portez des gants et des lunettes de protection en les manipulant. Ne laissez pas les produits à la portée des enfants et expliquez-leur leur dangerosité. Stockez de préférence les produits en hauteur, à l'abri et au sec. Des pictogrammes correspondant aux dangers encourus apparaissent sur les emballages. Évitez de mélanger les produits pour écarter les risques de réaction chimique. Ne transvasez pas les produits liquides dans des contenants alimentaires ou non étiquetés pour ne pas les boire par erreur.



Les plantes nocives

Certaines plantes peuvent piquer, irriter et être à l'origine d'allergies ou d'intoxication lorsqu'elles sont ingérées. 9 % des intoxications des enfants sont liées aux végétaux, les petits ayant tendance à les mettre à la bouche ou à les avaler. Choisissez donc des espèces non toxiques et sans épine ou isolez-les avec une petite clôture. Taillez les branches des arbres situées à hauteur des yeux des enfants. Enfilez systématiquement des gants pour jardiner. Par ailleurs, n'oubliez pas qu'il est interdit de brûler des végétaux dans son jardin : cette pratique est nocive pour l'environnement et propice à la propagation d'incendies.



Les piqûres d'insectes

Guêpes, araignées, moustiques... Ne faites pas de gestes brusques en présence d'insectes et regardez dans votre verre avant de boire. Après un repas, essuyez la bouche et les mains des enfants pour éviter que les insectes ne soient attirés notamment par le sucre. Vous pouvez installer une moustiquaire sur les transats de bébé. En cas de piqûre de guêpes ou frelons, consultez un médecin si nécessaire (oedème, réaction allergique, troubles quelconques).



Les jeux d'extérieur

Balanoire, toboggan et tourniquet doivent être adaptés à l'âge de l'enfant, remplir les normes européennes et être utilisés correctement pour éviter les chutes. Veillez à ce que les enfants ne portent pas de vêtements avec des cordons qui pourraient être à l'origine d'étranglement. Lors des promenades à vélo, en skateboard ou roller, équipez les enfants de protections (casque, genouillères, coudières, protège-poignets...). Dans la mesure du possible, évitez de circuler sur les routes et privilégiez les pistes cyclables sécurisées.



Les cuisines d'été

« Lorsque nos points de restauration sont délocalisés dans le jardin, grâce notamment au barbecue et à la plancha, il faut garder la même vigilance que dans une cuisine, surtout avec des enfants » insiste le Lieutenant Mathieu. Pour ne pas vous brûler, évitez d'utiliser des produits inflammables pour allumer le barbecue et prenez des ustensiles de cuisine adaptés.

Positionnez votre barbecue sur une surface stable et à l'abri du vent. Ne le laissez jamais sans surveillance et n'autorisez pas les enfants à s'en approcher. Par ailleurs, vérifiez que vos appareils électriques sont aux normes et respectez les règles d'emploi.



Les coups de soleil et la déshydratation

Évitez autant que possible de vous exposer au soleil entre 12h et 16h. Les bébés doivent rester à l'ombre. Pensez à porter un chapeau, des lunettes de soleil avec un filtre anti-UV et à appliquer une crème solaire. Buvez régulièrement de l'eau, même si vous n'avez pas soif. Rafraîchissez-vous avec un brumisateur, un gant ou en prenant une douche.



Les piscines

Tous les points d'eau sont potentiellement dangereux, même avec peu de profondeur. Avant 2 ou 3 ans, un enfant peut se noyer dans quelques centimètres d'eau. Ne laissez jamais un enfant sans surveillance aux abords d'une piscine. Désignez toujours un seul adulte pour le surveiller. Mettez-lui des brassards ou un maillot de bain flottant dès qu'il est à proximité de la piscine. Placez une perche ou une bouée à côté du bassin. Après la baignade, rangez les objets flottants pour ne pas tenter un enfant de les attraper au risque de tomber à l'eau. Si vous avez une piscine creusée, vous devez obligatoirement l'équiper d'un dispositif de sécurité (barrière, alarme sonore, volet mécanique ou abri de piscine).

En somme, le jardin, espace de détente, peut aussi être source de dangers. « C'est pourquoi il faut toujours penser à avoir à vos côtés un moyen d'alerte pour appeler les secours. Prenez votre téléphone avec vous » recommande le Lieutenant Mathieu. Avec tous ces conseils, du bon sens et de la vigilance, vous pourrez profiter pleinement de votre jardin en toute sécurité.

Numéros d'urgence :

15 : SAMU

18 : sapeurs-pompiers

112 : numéro européen

Déploiement des bornes enterrées à Domont

Avec l'arrivée il y a quelques semaines de nouvelles bornes enterrées rue de la Gare, Domont dispose désormais d'un nouveau point de collecte de ce type sur son territoire. Un mode de dépôt de déchets qui présente de nombreux avantages, à condition de respecter certaines règles.

Borne d'apport volontaire, borne enterrée... quelle différence ?

Les bornes enterrées sont un type de bornes d'apport volontaire, à l'instar des bornes dites aériennes. Leur fonction est la même : permettre de collecter les ordures ménagères ou les déchets recyclables. Chaque ville peut choisir le ou les types de bornes qu'elle souhaite voir installer sur son territoire.

Comment ça marche ?

Les bornes enterrées sont dotées d'un point d'entrée sécurisé, pour déposer ses déchets, et d'une cuve pouvant recevoir des sacs d'ordures ménagères et du verre, des emballages recyclables et du carton en vrac. Si elles présentent peu de changement par rapport aux bornes aériennes pour l'utilisateur, qui continue de trier et de déposer ses déchets par une ouverture, leur fonctionnement est très différent et nécessite des précautions. Au moment de la collecte, un véhicule sort la cuve enterrée afin de la vider dans une benne. Par mesure de sécurité, une plateforme obstrue automatiquement le trou laissé par l'évacuation de la borne pendant toute la durée de l'opération.

Quels sont les avantages ?

Le grand avantage des bornes enterrées est leur importante capacité de stockage. Elles réduisent surtout les nuisances sonores, puisqu'elles sont installées plusieurs mètres sous terre, et olfactives, car elles disposent d'un système de fermeture assurant la sécurité des usagers et des odeurs. Autre point fort : une meilleure intégration dans le paysage urbain et un gain de place considérable par rapport aux bornes d'apport volontaire classiques ou aux nombreuses poubelles qui jonchent les trottoirs les jours de ramassage. Notons que ce type d'aménagement est aussi plus facilement accessible aux personnes à mobilité réduite. Côté sécurité



et environnement, le bénéfice est net, avec un risque de vandalisme largement réduit et la fin des collectes inutiles, puisque les camions ne procèdent au vidage des cuves que lorsqu'elles sont pleines.

Quelles sont les règles à respecter pour garantir le fonctionnement optimal des bornes enterrées ?

De par leur fonctionnement spécifique, les bornes enterrées requièrent un minimum de civisme de la part de chacun. En effet, le poids des cuves étant la condition d'envoi d'une équipe de collecte, le fait de déposer des objets ou sacs directement au pied d'une borne peut induire en erreur le système de balance des infrastructures. Pire, il peut rendre impossible l'opération d'évacuation d'une cuve. Veillez donc à bien déposer vos déchets, triés en fonction de leur type, à l'intérieur des bornes prévues à cet effet. Autre bon comportement à adopter : ne pas gêner les véhicules de collecte, par exemple en garant votre voiture à côté des bornes. Dans le meilleur (ou le pire) des cas, il sera impossible de procéder à l'opération de sortie des cuves. Mais le risque est également de voir votre véhicule accidentellement endommagé. Les collectes étant aléa-

toires, pensez-y, même si vous devez vous garer une dizaine de minutes. Le stationnement devant les bornes est formellement interdit. Si l'implantation de ce type de bornes est systématiquement conditionnée à la possibilité pour les camions d'accéder facilement aux lieux, les équipes ont besoin d'un minimum de place afin de manœuvrer et de sortir les cuves en toute sécurité. Sachez que les incivilités sont sanctionnées si vous êtes pris en flagrant délit.

Qui gère le fonctionnement des bornes enterrées ?

La gestion des bornes enterrées est assurée par le Sigidurs, syndicat chargé de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Il travaille aujourd'hui avec 59 villes, regroupées en 3 intercommunalités entre le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne, soit plus de 414 000 habitants. Parmi elles, Domont. Ses missions sont aussi variées que la dotation des différents bacs et des bornes de collecte pour les communes membres, le contrôle qualité des bacs de collecte et de leur contenu, le traitement des déchets via 6 déchetteries, un centre de tri et un centre de valorisation énergétique, la sensibilisation des diffé-

rents publics (particuliers, professionnels, scolaire)...

LISTE DES BORNES ENTERRÉES À DOMONT

- rue de la Gare
- avenue Jean Jaurès
- place de la République
- rue Jacques Prévert
- rue Jacques Brel
- route de Montmorency

Une carte interactive des différents points de collecte est disponible en bas de la page d'accueil du site du Sigidurs, à l'adresse www.sigidurs.fr.



Vous souhaitez en découvrir davantage sur ce mode d'apport volontaire ? N'hésitez pas à visionner la vidéo « Les bornes enterrées » sur la chaîne Youtube du Sigidurs.

LES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES OPÉRATIONNELLES

Domont vient d'inaugurer ses deux premières bornes de recharge pour véhicules électriques. Déployées par le Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif), elles permettent une charge à 22 Kw, garantissant un approvisionnement rapide aux usagers.

Domont ville branchée. Du moins pour les automobilistes disposant d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable. Dans quelques jours, il sera possible de trouver des points de recharge sur le parking de la gare et à la mairie, avant l'ouverture d'une borne sur le parking Jean Jaurès dans quelques semaines. Au total, trois bornes qui permettront d'alimenter chacune deux voitures, scooters ou camionnettes en simultané. Des lieux choisis avec soin pour leur facilité d'accès et leur implantation stratégique. Pour pouvoir se connecter, les usagers devront disposer d'une carte, à obtenir auprès du Sigeif, ou de l'application IZIVIA. Ils peuvent alors charger leur véhicule et être prélevés au kw consommé.

Une expérimentation avant une possible extension

Rappelons que pour franchir le pas et s'équiper de ses premières bornes de recharges publiques, la municipalité n'a rien déboursé. C'est en effet le Sigeif qui s'est acquitté du financement de l'ensemble des étapes : des études d'implantation préalables à l'installation. C'est également le syndicat qui se charge de l'exploitation et de l'entretien des équipements. De son côté, la commune doit remonter tout problème. Pour éviter les dégradations et les abus, des caméras et patrouilles de Police municipale permettent d'ailleurs de surveiller l'ensemble des emplacements dédiés à la recharge. Interdit de vous garer avec une voiture thermique donc. Vous êtes désormais au courant !

Si l'expérience s'avère concluante, deux nouveaux points de recharge pourraient voir le jour sur le parking du stade des Fauvettes et place de la République, toujours sous l'égide du Sigeif.



LE COLLÈGE ARISTIDE BRIAND ÉQUIPÉ D'UN ASCENSEUR

Le collège de Domont vient de mettre en service un ascenseur desservant les 3 étages du bâtiment principal. Un aménagement qui vise à répondre aux normes d'accessibilité imposées aux établissements scolaires.

Un nouvel aménagement pour tirer vers le haut l'accessibilité du collège Aristide Briand. Depuis le 3 mai, l'établissement dispose d'un ascenseur reliant les couloirs des 3 étages. Un chantier initié et financé par le Conseil départemental du Val-d'Oise, responsable de la gestion et de l'entretien de l'ensemble des collèges du territoire. Dès septembre 2020, les entreprises ont mené un impressionnant travail le long du mur de la cour de récréation afin de créer l'architecture complexe du nouvel équipement, mais également une rampe d'accès depuis la cour.

Un gain pour l'accessibilité et la sécurité

Cet aménagement permet déjà de répondre aux normes légales d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Il offre également un gain en matière de sécurité dans le cas d'élèves souffrant d'une difficulté motrice temporaire, comme une blessure impliquant l'usage de béquilles. « Cet équipement nous permet d'être plus sereins », souligne Marc Murgia, principal du collège Aristide Briand.

En revanche, pas question de laisser le libre accès à l'ascenseur à l'ensemble des jeunes. Pour appeler la cabine et l'utiliser, il est indispensable d'être accompagné par un adulte disposant d'une clé spéciale.



La dernière séance du cinéma de Domont, ce n'est pas pour demain !

Après la décision prise par la Ville de racheter les bâtiments qu'il occupe depuis 1954, le cinéma de Domont n'est pas prêt de baisser le rideau et d'éteindre son projecteur. Clap de fin pour les rumeurs.



Le Cinéma l'Ermitage appelé à disparaître... le titre d'un article publié dans un journal de la presse locale et relayé sur son site internet en mai dernier a fait frémir les fidèles de l'établissement. Mais une frayeur vite apaisée puisque le Maire, Frédéric Bourdin, a immédiatement réagi sur son compte Facebook pour rétablir la vérité. « Hors de question de laisser de telles rumeurs se répandre, d'autant que la Ville a toujours soutenu son cinéma, avec un projet d'avenir ambitieux qui reste d'actualité », a estimé le Maire.

Toute une histoire

À l'origine de cette information alarmiste, la rumeur d'une vente prochaine du bâtiment par le Diocèse du Val-d'Oise. Quel rapport avec le cinéma domontois ? Il faut savoir que les bâtiments, dont la partie arrière est aux dimensions exactes de la scène du théâtre du Châtelet, ont été construits dans la première moitié du XX^e siècle par Robert Héral, alors dirigeant des briqueteries Censier. En 1924, ce dernier en fit don à la paroisse de Domont pour y mener des activités sportives et culturelles, avant l'installation du cinéma dans les mêmes murs en 1954. Or depuis plusieurs années, c'est le diocèse de Pontoise qui gère le patrimoine immobilier des paroisses du Val-d'Oise, d'où cette intention de mettre en vente le bâtiment, condamnant ainsi le cinéma à la disparition, faute de solution de repli. « Ce projet de vente ne date pas d'hier, et la Ville s'est toujours opposée fermement aux projets immobiliers qui étaient effectivement envisagés sur le site. C'est hors de question et notre détermination sur ce point a été reçue cinq sur cinq par la plupart des parties prenantes », affirme le Maire.

Quant au cinéma, il restera géré par l'association « Domont Cinéma » qui en assure

l'exploitation, en bénéficiant par ailleurs d'une subvention annuelle de la Ville de 50 000 € qui lui permet d'équilibrer ses comptes, et surtout de proposer des tarifs préférentiels aux écoles domontoises, aux accueils de loisirs et au SMJ entre autres.

Les murs de l'Ermitage rachetés par la Ville

« Les liens entre le cinéma et la paroisse reposent depuis longtemps sur un partenariat informel, raison pour laquelle la municipalité réfléchit depuis 2015 à l'avenir de ce cinéma, avec une vision élargie à l'ensemble du territoire de l'ouest de la Plaine de France », rappelle Frédéric Bourdin. « Un nouvel ensemble neuf comprenant trois salles sera construit sur un terrain situé à l'arrière de la clinique Ramsay, mais l'opération prendra du temps, pour d'évidentes raisons financières et techniques. »

Lorsque le diocèse a fait part de son intention de vendre pour le compte de la paroisse, la Ville a immédiatement pris la décision de négocier le rachat du bâtiment pour un montant de 775 000 €, en accord avec le service des domaines. « Ça ne fait pas que des heureux par rapport à la somme que des promoteurs auraient pu mettre sur la table, mais nous ne pouvions pas condamner notre cinéma à disparaître sans réagir », précise Frédéric Bourdin.

Contrairement à d'autres rumeurs, la partie du bâtiment qui abrite le cinéma est en effet parfaitement viable et répond à tout un ensemble de normes de sécurité régulièrement expertisées. « Une fois la Ville propriétaire des locaux, nous établirons un nouveau bail de location avec l'association qui gère le cinéma afin de sécuriser son activité », tient à rassurer le Maire.

UN CINÉMA TOUT NEUF À DOMONT : OÙ EN EST LE PROJET ?

C'est sur un des terrains situés à l'arrière de la clinique Ramsay que prendra place le futur cinéma de Domont, projet dont l'idée remonte à l'année 2015. La Ville et la Communauté de Communes avaient alors souhaité réunir l'ensemble des parties prenantes pour engager une réflexion sur l'avenir du cinéma domontois, confronté à la fois à un contexte concurrentiel croissant et à la problématique d'une rénovation des locaux existants.

« Ce projet prévoit la création de trois salles qui permettront de diffuser aussi bien des films à succès et des films d'auteur, afin de créer un modèle économique viable avec une salle plus accessible, disposant d'une vocation intercommunale plus marquée », rappelle Marc Dingreville, directeur du cinéma de Domont.

Le terrain pressenti a depuis été acheté par la Ville. Reste maintenant à boucler le financement de ce projet. « Nous lancerons les études sur ce mandat, en liaison bien sûr avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, mais une ouverture d'ici 2026 reste pour le moment difficilement envisageable pour des raisons essentiellement financières », tempère Frédéric Bourdin.

D'ici là, le cinéma de Domont restera dans ses murs, en totale sécurité.



Terrain du futur cinéma de Domont

QUESTIONS À MARC DINGREVILLE, DIRECTEUR DU CINÉMA DE DOMONT

La Ville vient de confirmer l'acquisition des murs du cinéma L'Ermitage. Vous êtes rassurés quant à son avenir ?

La fermeture du cinéma n'a jamais été à l'ordre du jour car personne, à Domont, ne souhaite sa disparition. La Ville a toujours porté une vision cohérente de l'avenir du cinéma qui se confirme une nouvelle fois avec la décision du rachat des bâtiments à la paroisse. Cette acquisition élimine toutes les craintes puisque le cinéma sera très prochainement locataire de la Ville, ce qui va permettre de maintenir l'activité jusqu'à la création d'un nouveau complexe cinématographique.



Comment s'est passée la réouverture de la salle le 19 mai dernier ?

Le public est revenu dès le 19 mai, notamment pour découvrir le film « Adieu les cons » dont l'immense succès restera associé à cette sortie du confinement. Même si nous n'avions au début que 80 places autorisées sur 200, nous avons pu redémarrer avec enthousiasme et confiance. Notre cinéma a la chance d'avoir un réseau de plus de 1 000 abonnés fidèles qui attendaient avec impatience la réouverture.

UN DÉCONFINEMENT PROGRESSIF

Pour retrouver une vie plus normale, le Gouvernement a opté pour une réouverture par étapes des lieux recevant du public et trois maîtres-mots : progressivité, prudence et vigilance. Annoncée par le président de la République le 29 avril, la stratégie de réouverture avance. Où en sommes-nous ?

Réouverture des magasins, musées, cinémas, théâtres, salles de sport, piscines... La vie reprend progressivement son cours. Depuis le 9 juin, le couvre-feu national a été décalé à 23h. Les restaurants et cafés ont pu rouvrir, avec une jauge de 50 % en intérieur et des tables de 6 personnes maximum. Les terrasses extérieures peuvent accueillir 100 % de leur capacité. Retrouvez la liste de tous les restaurants de la ville sur le site internet (www.domont.fr).

À partir du 30 juin – dernière étape du déconfinement – le couvre-feu sera levé, les rassemblements en extérieur ne

seront plus limités et les jauges supprimées dans les lieux clos. Toutefois, ces mesures sont susceptibles d'évoluer et un protocole sanitaire supplémentaire pourrait être envisagé selon la situation épidémique.

Un pass sanitaire entre en vigueur pour les événements au-delà de 1 000 personnes. « Le pass sanitaire s'appliquera à partir de 11 ans et ne sera exigé que dans les situations de grands rassemblements, où le brassage du public est plus à risque au plan sanitaire. En aucun cas, il ne s'agira d'appliquer ce pass dans la vie quotidienne des Français » précise le Gouvernement.

Concernant la vaccination, elle est désormais ouverte à tous les adultes de plus de 18 ans.

Dans tous les cas, il faut continuer d'appliquer les gestes barrières : port du masque, distanciation physique, lavage régulier des mains, aération des pièces... L'implication de chacun est toujours nécessaire.

Retrouvez en détail les mesures de freinage sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus
Renseignements : 0 800 130 000 (numéro gratuit)

Écologie : cap au Nord pour la jeune Sixtine

À tout juste 11 ans, Sixtine Celati, élève de 6^{ème} au collège Aristide Briand, s'apprête à s'envoler pour l'Islande dans le cadre du projet « Cap au Nord ». Une aventure humaine et scientifique qui permettra de réaliser un film de 52 minutes sur le dérèglement climatique.



Le projet Cap au Nord est organisé sous l'égide de l'association l'École face au plus grand défi du XXI^{ème} siècle.

C'est l'un des grands défis du XXI^{ème} siècle, et elle compte bien y répondre à son échelle. Le 2 juillet prochain, la Domontoise Sixtine Celati prendra le chemin de l'Islande dans le cadre de l'expédition Cap au Nord. Une campagne scientifique de deux semaines autour du thème du dérèglement climatique initiée par Philippe Nicolas, professeur des écoles à Gennevilliers et chercheur en Sciences de l'Éducation, afin de vérifier au plus près la réalité de la fonte des glaces. « L'idée de ce projet est partie d'une prise de conscience que quelque chose se joue et qu'il faut enquêter », souligne-t-il. Compte tenu de son intérêt, le projet a été placé sous le Haut Patronage du Ministère de la Transition Écologique.

Parmi 118 candidats au départ, ce sont ainsi 14 jeunes, écoliers et collégiens issus de 12 établissements franciliens, qui fouleront le sol de la « terre de glace », aux côtés d'enseignants et de professionnels. Tous ont été retenus pour leurs qualités d'autonomie, de vie en groupe et bien entendu leur motivation.

Seuls face à la nature

En effet, l'équipe vivra en camp autogéré. Chacun devra ainsi être capable de subvenir à ses propres besoins. « Au début, j'ai hésité à rentrer dans le projet car je savais que je serais éloignée de ma famille pendant deux semaines. De plus, je ne connaissais personne, car j'étais la seule Domontoise », se remémore Sixtine, qui était encore élève de CM2 de l'école Jean Moulin au moment de s'engager.

Heureusement, avant de se frotter aux températures polaires, les jeunes ont pu briser la glace lors de plusieurs week-ends en

pleine nature. « J'ai fait la connaissance des autres participants, et même rencontré une amie qui a été retenue pour partir », raconte la collégienne. Un engagement citoyen qui enchante ses parents. « Nous sommes très fiers que notre fille puisse participer à ce projet et contribuer à sensibiliser notre territoire à la question du dérèglement climatique », confient-ils.

Une expédition multidisciplinaire

Pendant deux ans, les enfants ont été sensibilisés à la question du réchauffement climatique en milieu scolaire par les jeunes chercheurs polaires de l'APECS France. Encadrés par des adultes, trois groupes d'explorateurs devront prendre part à des missions à caractère scientifique en océanographie, en biologie marine ou en glaciologie. Objectif, effectuer des prélèvements afin de mesurer, entre autres, la salinité de l'eau et sa température, la présence de micros plastiques, la richesse du plancton... Bref, vérifier sur le terrain la triste réalité du dérèglement climatique à l'aide d'indicateurs chiffrés. La jeune Sixtine, qui fera partie de l'équipe de glaciologues, aura l'occasion d'allier recherche et anthropologie en allant à la rencontre d'habitants.

Les jeunes parlent aux jeunes

Surtout, l'expédition embarquera deux vidéastes chargés de réaliser un documentaire de 52 minutes retraçant l'expérience des ambassadeurs en Islande. Un message des jeunes pour les jeunes, mais pas seulement. « Le but est de sensibiliser autant d'enfants et d'adultes que possible, afin que nous n'ayons pas fait tout cela pour rien », assure Sixtine. La Domontoise, par ailleurs éco-déléguée de sa classe, compte en tout cas continuer de s'investir dans des actions après son retour. En attendant, la Ville souhaite un voyage enrichissant à son ambassadrice.



Pour en découvrir davantage sur le projet ou le soutenir, rendez-vous sur www.capaunord2020.fr

SILENCE, ÇA POUSSE

La classe maternelle de Céline Gonzalez Bottaro a la main verte. Cette enseignante de l'école Jean Piaget, adhérente des Jardins d'Alain, a mis en place un projet pédagogique avec l'Éducation nationale sous forme d'ateliers « nature » dont les compétences attendues entrent dans les programmes officiels, avec deux autres membres de l'association, Amale Grange Lalaoui et Claire Altier.

Même si la situation sanitaire a ralenti les travaux débutés il y a un an et demi, les écoliers ont mené deux projets liés aux végétaux et aux animaux. D'une part, les petits ont imaginé et commencé la construction d'un hôtel à insectes avec un touret d'1m10 de diamètre. Pour la touche finale, ils seront initiés au torchis, une technique ancestrale de fabrication d'un enduit issu de mélange d'argile, de paille et d'eau. Les « chambres » n'ont plus qu'à être garnies avec les matériaux spécifiques à chaque espèce (bois morts, briques, paille...). Les jardinières en préparation accueilleront autour de l'hôtel les différentes plantes sélectionnées, nécessaires aux insectes. Les petites bêtes devraient s'y plaire. D'autre part, les enfants ont réalisé chacun une grainothèque dans une boîte en bois ou en métal, en produisant des enveloppes à graines, classées par famille, avec une fiche d'identité pour chacune. Ils pourront ainsi faire des échanges à la nouvelle grainothèque de la médiathèque Antoine de Saint-Exupéry.

Bravo aux jardiniers en herbe ainsi qu'à leurs encadrantes et à la directrice de l'école, Lauriane Houssais. Une belle aventure botanique et pédagogique qui sera proposée chaque année aux écoles domontoises.



LES JEUNES ÉLUS DU CMJD À LA RENCONTRE DE LA POLICE MUNICIPALE

Samedi 15 mai, le Conseil des Jeunes Domontois a rencontré les agents de la Police municipale pour un échange instructif et bienveillant. Accompagnés des Conseillères municipales Pauline Marcenat, Carine Costa et Phan Maly Nanthavong, et en présence du Maire, Frédéric Bourdin, les jeunes élus ont pu discuter avec la Police municipale sur diverses thématiques. Ils ont notamment abordé les différents types de harcèlement (moral, physique, cyber-harcèlement), la sécurité publique et la délinquance. Les enfants ont été très intéressés et ont posé de nombreuses questions aux policiers, eux-mêmes très à l'écoute. En outre, les policiers ont fait participer tous les enfants, même les plus timides, en leur demandant de raconter, chacun leur tour, des événements ou anecdotes marquantes dont ils avaient pu être victime ou spectateur. Par ailleurs, les agents ont présenté les études et concours à passer pour devenir policier (municipal ou national) ; ils auront peut-être suscité des vocations... Quoiqu'il en soit, les enfants ont été ravis de cet après-midi enrichissant, comme ils l'ont souligné lors de leur dernière commission de l'année, le 1^{er} juin. Rendez-vous à la rentrée pour d'autres rencontres et projets.



CENTRE GEORGES BRASSENS : APPEL AU BÉNÉVOLAT

Le Centre Social et Culturel Domontois Georges Brassens recherche des bénévoles pour la saison 2021/2022.

- D'une part pour donner des cours de français pour adultes,
- D'autre part pour l'aide aux devoirs à des écoliers de primaire.

Renseignements auprès de Rehana : ☎ 01 39 91 50 69

STAGE ARTS DU CIRQUE Été 2021



Du 12 au 16 juillet et du 23 au 27 août
GYMNASE DES GRANDS JARDINS - Rue Henri Dunant

De 9h30 à 10h30
Uniquement en juillet

Cirque en famille
« mini cirque »
18 mois / 3 ans

Tarif pour 2
séances :

12 € par binôme parent/enfant
Lundi / mardi ou
Jeudi / vendredi

De 10h45 à 12h
4/5 ans

De 14h à 17h
À partir de 6 ans

Tarifs à la semaine :
4/5 ans : 35 €
(45 € non adhérents)
6 ans : 55 €
(65 € non adhérents)

Renseignements et inscriptions : ☎ 01 39 91 50 69

Solidarité : un cœur de Lions

Porté par l'engagement de 12 membres actifs, le Lions Club de Domont mène différentes opérations au profit de causes aussi variées que l'aide alimentaire, le handicap ou la recherche contre le cancer.

Un engagement à toute épreuve et une volonté d'aider autrui. Deux notions qui pourraient résumer la philosophie du Lions Club. À Domont, une douzaine de membres actifs, originaires de la commune et de ses environs, organise et participe chaque année à des actions solidaires. Parmi elles, des collectes, notamment au profit de la banque alimentaire nationale (chaque dernier week-end de novembre), ou de l'épicerie solidaire de Domont [voir encadré]. L'association propose également un loto, dont les bénéfices sont reversés à des œuvres caritatives. Les participants peuvent remporter des lots achetés par le Lions Club ou gracieusement offerts par des partenaires. À noter que le nouveau propriétaire de la salle des Fauvettes s'est engagé à continuer de prêter gracieusement les lieux pour l'organisation de l'événement.

« Un euro collecté, c'est un euro reversé au profit de nos œuvres »

Autre rendez-vous traditionnel, la compétition de golf organisée chaque année en avril avec la filiale

LiSA - Sport action, afin de financer la recherche contre le cancer. Après une année marquée par la crise sanitaire, qui a largement compliqué l'organisation d'opérations par l'association, le public pourra retrouver en novembre le Salon du Vin et des Saveurs. Partenaire de la Ville de Domont, le Lions Club soutient en outre le CCAS de la commune avec un don annuel. « Un euro collecté, c'est un euro reversé au profit de nos œuvres », souligne l'association. Récemment, les Lions ont offert trois boîtes à livres à la commune, installées entre la mairie et la Salle des Fêtes, à la gare et aux Tournesols.

Le 12 juin, l'association a de nouveau rencontré le public au centre commercial MODO. Objectif, échanger avec les visiteurs et faire connaître ses actions.

Pour plus d'informations ou si vous souhaitez rejoindre le Lions Club de Domont, n'hésitez pas à visiter le site internet de l'association : www.lionsclubdomont.org ou à prendre contact avec l'équipe à l'adresse : domontlionsclub@gmail.com.

UNE COLLECTE AU PROFIT DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

Les 21 et 22 mai, le Lions Club de Domont organisait une collecte alimentaire au centre commercial MODO, au profit de l'épicerie solidaire. Aux côtés des membres de l'association, des bénévoles de la Conférence Saint-Vincent de Paul, en charge de la gestion de l'épicerie, ont recueilli les dons aux différentes entrées. Bravo également aux jeunes scouts de Domont, venus prêter main forte. Farine, riz, pâtes, conserves, gâteaux, café, thé, nourriture pour bébé, mais également produits d'hygiène et d'entretien, les visiteurs pouvaient faire un geste solidaire. Au total, 4 tonnes de denrées ont été collectées. Un grand merci aux donateurs !



BOÎTES À LIVRES : DOMONT À LA PAGE !

C'est un phénomène en plein essor un peu partout en France. Les boîtes à livres permettent aux habitants de s'échanger librement et gratuitement des ouvrages, mis à disposition dans de petites cabanes perchées. Domont vient d'inaugurer ses trois premières boîtes, offertes par le Lions Club, installées par les Services techniques et gérées par l'Association pour le Développement de la Lecture (ADL).

Vous les avez sans doute aperçues sur le parking de la gare, face à la mairie ou à deux pas des Tournesols. Depuis quelques semaines, les amateurs de lecture de la commune ont accès à trois boîtes à livres. Le concept est simple : chacun peut déposer un ouvrage qu'il souhaite faire découvrir aux autres, et repartir avec une œuvre de son choix à dévorer. Le tout gratuitement et n'importe quand.

Un don du Lions Club pour favoriser la lecture

Une bonne nouvelle à quelques jours de l'été, que l'on doit au Lions Club de Domont. C'est ce dernier qui a offert les boîtes, conçues et réalisées par l'association « Agir pour la lecture - vaincre l'illettrisme - LIONS Clubs de France ». Coût total : 1 087 €. Les Services techniques de la Ville ont ensuite géré la pose des contenants dans les trois lieux retenus. Avec ce geste, l'association souhaite favoriser le partage et concrétiser l'implication

des Lions de France dans la lutte contre l'illettrisme. Merci à notre Lions Club de Domont.

Une gestion assurée par l'ADL

Quoi de plus normal que l'Association pour le Développement de la Lecture que de participer à un nouveau mode de consommation de la lecture ? L'ADL a la lourde tâche de veiller au bon fonctionnement du service, notamment en vérifiant régulièrement le contenu des boîtes, afin de s'assurer que les livres à disposition sont bien adaptés à l'échange, ou en veillant à ce qu'aucune boîte ne reste trop vide.

« Il s'agit d'un projet de longue date porté par l'association », se félicite Corinne Boggio, Présidente de l'ADL, heureuse de voir ce type de service arriver à Domont.

À noter que pour amorcer le fonds d'ouvrages à disposition, la médiathèque Antoine de Saint-Exupéry a puisé dans ses réserves pour mettre à disposition de nombreux livres de qualité pour tous les publics.



Maria Cros, Secrétaire de l'ADL et Corinne Boggio, Présidente de l'ADL.

L'ÉVEIL LYRIQUE FÊTE SES 10 ANS EN CHANSON

Les 26 et 27 juin, l'Éveil Lyrique proposera son traditionnel spectacle de fin d'année à l'auditorium du lycée George Sand. Un événement qui permettra à l'association de célébrer ses 10 ans d'existence de la plus belle des manières : en musique.

Auditorium du Lycée George SAND de DOMONT

Samedi 26 juin 2021
14h30 - Enfants

Dimanche 27 juin 2021
14h30 - Enfants
16h00 - Adultes

"Ballade Intemporelle"

Avec Karen DURAND et Jean-Michel CAUNE
Et les élèves de L'École de chant L'Éveil Lyrique
Christophe CHAUVET au Piano

Libre participation
Réservation obligatoire au : 06.02.24.92.44

Déjà 10 ans ! L'éveil Lyrique célèbre cette année sa première décennie d'existence dans un contexte particulier, mais avec un intérêt toujours aussi fort des adhérents. Portée par Karen Durand et Jean-Michel Caune, chanteurs lyriques professionnels, l'école est tournée vers un enseignement de qualité permettant à tous et toutes de donner de la voix, ce dès le plus jeune âge. La recette du succès, un enseignement du chant et de ses fondamentaux (technique vocale et formation musicale), puis dans un second temps, la possibilité pour les élèves volontaires d'élargir leurs talents aux cours d'Art Lyrique (pour les adultes), ou de contes musicaux et minis opéras (pour les enfants). Et ça fonctionne ! En témoigne l'ouverture d'une deuxième

classe enfants cette année pour permettre de répondre à la demande croissante.

Améliorer son potentiel

Au-delà du simple aspect artistique, les cours de l'Éveil Lyrique entendent permettre à chacun de s'épanouir pleinement en dehors de l'association. « La pratique du chant permet d'améliorer son potentiel de création et de communication, d'exprimer autant que de contrôler ses émotions, et d'améliorer sa voix, parlée autant que chantée, particulièrement pour les personnes la sollicitant fortement dans la pratique de leur métier », soulignent Karen Durand et Jean-Michel Caune. Une pratique également très utile aux enfants présentant un manque de confiance en eux, en difficulté scolaire, ou aux jeunes précoces ou hyperactifs.

Les élèves de retour sur scène

Habitué à proposer deux concerts par an, à Noël et en fin d'année scolaire, l'Éveil Lyrique avait dû se résoudre à annuler ses prestations en 2020. Cette année, pas question de laisser la crise sanitaire gâcher la fête. Malgré les contraintes liées à la limitation du nombre de places, l'association a décidé d'organiser non pas un, mais bien trois concerts, faisant alterner les enfants et les adultes. Thème de cette année : « Ballade Intemporelle ». Rendez-vous donc le 26 juin à 14h30 (enfants) et le 27 juin à 14h30 (enfants) et 16h (adultes). Quand la musique est bonne, pourquoi s'en priver ? À noter que, pour garantir à chacun de pouvoir entrer, la réservation préalable est obligatoire au 06 02 24 92 44. Comme tous les ans, le concert est en libre participation.

LA VILLE RECRUTE...

- Des animateurs(trices) ACM (Accueils Collectifs des Mineurs) pour le service enfance. Recrutement à compter de septembre

- Un(e) officier d'état-civil avec expérience. Recrutement à compter du 1^{er} septembre

- Un agent de propreté des espaces publics pour les services techniques. Recrutement à compter du 1^{er} juillet

Si vous êtes intéressé(e), consultez les annonces dans leur intégralité sur le site de la Ville

www.domont.fr

Adressez votre candidature à :

Monsieur le Maire
47 rue de la Mairie - BP 40001
95331 Domont Cedex
ou grh@domont.fr



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Vous êtes une personne âgée, isolée ou en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un suivi en cas de canicule cet été, pensez à vous inscrire sur le registre communal de vigilance auprès du

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
18 rue de la Mairie
95330 Domont
Tél : 01 34 39 19 00

Horaires d'ouverture :
Lundi : 13h30 - 17h
Mardi au vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 17h

N'hésitez pas à partager cette information avec votre entourage !

FERMETURES ESTIVALES DE LA MÉDIATHÈQUE

Comme chaque année, la médiathèque Antoine de Saint-Exupéry fermera ses portes quelques semaines pendant l'été, du 3 au 21 août inclus. Réouverture le 24 août à 14h.

Le prêt de documents est doublé (20 documents) pendant la période estivale.

À noter que la médiathèque gardera également portes closes le 13 juillet.



COVID-19 COUVRE-FEU NATIONAL

Sur décision gouvernementale

DE 23H À 6H

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE OBLIGATOIRE

En cas de non-respect
135 € d'amende



01 39 35 55 00 - www.domont.fr - Ville de Domont

LEVÉE DU COUVRE-FEU MERCREDI 30 JUIN

AVANT-PREMIÈRE

Dimanche 20 juin 2021 à 16h15

Film tout public

Domont Cinéma

VOTRE CINÉMA EST HEUREUX DE VOUS RETROUVER

12 allée Sainte Thérèse

09 60 39 45 09 - www.domontcinema.com

UN CONCOURS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS S'OUVRE EN 2021 !

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Val-d'Oise ouvre un concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels, en partenariat avec les SDIS de la Grande Couronne, des Hauts-de-France et du Cher.

Au total 1 500 postes sont ouverts pour les 11 départements dont 110 pour le Val-d'Oise, à titre externe.

Renseignements :

www.pompiers95.fr rubrique « concours de sapeur-pompiers professionnels ».

Inscriptions sur www.cigversailles.fr

Par ailleurs, le SDIS du Val-d'Oise recrute des sapeurs-pompiers volontaires tout au long de l'année. Pour candidater : www.pompiers95.fr rubrique « S'engager ».



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 20 et 27 juin 2021

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?

Votez par procuration sur www.maprocuration.gouv.fr

Votre procuration en 4 étapes

1

Effectuez votre demande en ligne et conservez le numéro de référence de dossier

2

Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, munie de votre numéro de référence et d'une pièce d'identité

3

Recevez la confirmation de votre procuration par courriel

4

Prévenez la personne à qui vous donnez procuration

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Qu'est-ce qu'un gros encombrant ? C'est un déchet qui, en raison de son volume ou de son poids, ne peut pas être collecté avec les ordures ménagères et nécessite un mode de collecte particulier.

Oui c'est un encombrant

Exit les petits objets ménagers, les encombrants concernent uniquement les grands objets (plus de 80 cm), mobiliers d'ameublement, lits, matelas, sommiers, objets en métal (table à repasser, vélo...), sanitaires, etc. Consultez le calendrier de collecte du Sigidurs. Les habitants de tout le territoire Sigidurs ont également la possibilité de déposer leurs encombrants dans les déchèteries gérées par le syndicat (Bouqueval, Gonesse, Sarcelles, Louvres, Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory).

Que deviennent les encombrants après leur collecte ?

Deux tiers des encombrants collectés au porte-à-porte sont envoyés au centre de valorisation énergétique de Sarcelles pour être transformés en électricité et chauffage. Un tiers des encombrants est, quant à lui, envoyé en centre d'enfouissement.

A contrario, ceux déposés en déchèterie sont triés et recyclés pour être transformés en un nouveau matériau, par exemple en planches de bois.

Enfin, n'hésitez pas à donner une seconde vie à vos encombrants en les réparant ou en les donnant, au lieu de les jeter.

Qu'est-ce qui n'est pas un encombrant et doit être déposé en déchèterie ?

- Déchets d'équipements électriques et électroniques (machine à laver, ordinateur, perceuse, réfrigérateur, micro-onde...)
- Matériaux de construction



- Très grands cartons
- Piles et batteries
- Textiles et chaussures
- Pneus sans les jantes
- Déchets verts
- Déchets spécifiques comme les produits chimiques (Attention, la déchèterie de Dammartin-en-Goële ne récupère pas ces déchets spécifiques)



0 800 735 736
Service & appel gratuits

www.sigidurs.fr
Plus d'infos

LES CONSEILS DE L'AVOcate



LE CUMUL D'ACTIVITÉS

Cumuler plusieurs activités est possible, qu'elles soient liées à des contrats de travail ou à une activité exercée en indépendant mais dans la limite de certaines règles à respecter :

Cumul de plusieurs activités salariées :

Un salarié travaillant dans le secteur privé peut cumuler plusieurs emplois dès lors que son temps de travail ne dépasse pas la durée maximale autorisée par la loi :

- pas plus de 10 heures par jour et de 48 heures par semaine ;
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

Tout salarié ayant plusieurs emplois doit en informer son employeur et ce, dans le respect de l'obligation de loyauté (notamment ne pas exercer d'activité concurrente). Par ailleurs, le contrat de travail ou la convention collective peuvent interdire le cumul d'activités salariées.

Dans le secteur public :

En principe, les fonctionnaires et les agents publics ne peuvent exercer à titre professionnel une activité lucrative de quelque nature que ce soit. Des dérogations peuvent néanmoins être accordées dans certains cas très particuliers.

Cumul d'une activité salariée et d'une activité non salariée :

Le cumul de ces deux statuts est possible, puisque seule l'activité salariée est soumise à la réglementation sur la durée du travail.

Cette possibilité s'est accrue avec la création du statut d'auto-entrepreneur. Toutefois, cela n'exonère pas d'une autorisation demandée à son employeur selon le contrat de travail ou la convention collective applicables. Ce cumul de statuts entraîne une application simultanée au régime des salariés et au régime des non-salariés. Les cotisations doivent être versées à ces deux régimes. Sur le plan des prestations, c'est l'activité considérée comme principale qui détermine le régime applicable en matière d'assurance maladie.

Enfin, certaines activités libérales soumises à une déontologie professionnelle ne peuvent pas être cumulées à une activité salariée ou commerciale.

Me FERREIRA PITON

Les permanences gratuites des avocats se tiennent au CCAS
18 rue de la Mairie
les 2^e, 3^e et 4^e lundis de chaque mois.
& 01 34 39 19 00

FORUM DES ASSOCIATIONS

Les associations domontoises vous donnent rendez-vous :

samedi 4 septembre de 9h à 16h

au Gymnase du lycée pour vous présenter toutes leurs activités.

Renseignements & 01 39 35 56 16



CARNET



NAISSANCES

Timothée Billmann Cauquil, Romy Famularo, Éloann Le Sager, Alexander Smochina, Pauline Zajackowski.

MARIAGES

Maxime André et Sophie Dionisio, Jean-Louis Bergamo et Stéphanie Baltus, Hugo Brugiere et Amélie Robineau, Ludovic Claisse et Angélique Larsonnier, Julien Rollier et Géraldine Gilbert.

DÉCÈS

Jean Roubinet.

LE DOMONTOIS

Mensuel d'informations locales et municipales de Domont
Mairie de Domont - BP 40001
47 rue de la Mairie 95331 Domont Cedex
Directeur de la publication : Frédéric Bourdin
Conception, rédaction, coordination, photos, réalisation : Agence RDVA - Domont (S. Briançon, A. Porcu)
Service Communication - 01 39 35 55 04

Impression : RAS - 6 avenue des Tissonvilliers 95400 Villiers-le-Bel
Tirage : 8 500 exemplaires - Dépôt légal : juin 2021

